



**Procès-verbal de la 230<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil de la Localité de Valcanton tenue au Centre multiservice de Valcanton, le mercredi 18 septembre 2024, à 20 h**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

**Personnes présentes :**

Claudine Desgagnés, présidente  
Michelle Godbout, conseillère  
Éric Ducharme, conseiller  
Lise Gamache, conseillère

**IL Y A QUORUM.**

**Également présente :**

Christine Garant, secrétaire-trésorière

M<sup>me</sup> Claudine Desgagnés préside la réunion et M<sup>me</sup> Christine Garant agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M<sup>me</sup> Claudine Desgagnés à 20 h 05.

**Adoption de l'ordre du jour**

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> LISE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> MICHELLE GODBOUT, IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant avec les ajouts au point *Divers* :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la 229<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil de la Localité de Valcanton tenue le 21 août 2024;
3. Présentation des correspondances au 18 septembre 2024;
4. Approbation des décaissements, prélèvements, comptes fournisseurs et paies au 18 septembre 2024;
5. Règlement relatif aux feux extérieurs sur le territoire de la Localité de Valcanton;
6. Démission de l'adjointe administrative;
7. Démission de la concierge;
8. Demande d'aide financière du Regroupement des propriétaires de chalets du lac Pajegasque;
9. Demande de prêt de salle par la Maison des Jeunes de VVB pour une activité d'Halloween qui aura lieu le 26 octobre 2024;
10. Entente avec Éco Entreprises Québec;



11. Soumissions pour réfection du mur de brique;
12. Projet de voirie;
13. Embauche d'un mécanicien de machinerie lourde et opérateur;
14. Date pour la cueillette pour Halloween;
15. Date pour party de Noël;
16. Comptes rendus des représentants de la Localité sur différents organismes et comités;
17. Divers;
18. Période de questions;
19. Date de la prochaine séance (16 octobre 2024, à Val-Paradis 20 h);
20. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-230-02

**Adoption du procès-verbal de la 229<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil de la Localité de Valcanton tenue le 21 août 2024**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal.

230-CLVAL-3579

SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> MICHELLE GODBOUT, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> LISE GAMACHE, IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 229<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil de la Localité de Valcanton tenue le 21 août 2024 à Val-Paradis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-230-03

**Présentation des correspondances au 18 septembre 2024**

La secrétaire-trésorière passe en revue le bordereau des correspondances reçues et expédiées au 18 septembre 2024 qui a été précédemment remis aux membres du conseil.

2024-230-04

**Approbation des décaissements, prélèvements, comptes fournisseurs et paies au 18 septembre 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Claudine Desgagnés dépose pour étude et considération une recommandation préparée par M<sup>me</sup> Christine Garant en date du 18 septembre 2024 et intitulée : *Décaissements, prélèvements, comptes fournisseurs et paies au 18 septembre 2024.*



230-CLVAL-3580

SUR PROPOSITION DE M. ÉRIC DUCHARME, DÛMENT APPUYÉE  
PAR M<sup>ME</sup> MICHELLE GODBOUT, IL EST RÉSOLU :

**D'APPROUVER** les décaissements déjà effectués, les comptes fournisseurs, les prélèvements et les paies de la Localité de Valcanton au 18 septembre 2024 pour un montant total de **62 476,49 \$**.le tout tel qu'il appert et étant plus amplement décrit à la liste présentée par la secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Christine Garant, le 18 septembre 2024, dont une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Christine Garant, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Christine Garant  
Secrétaire-trésorière

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-230-05

**Adoption du règlement n° 46 relatif aux feux extérieurs sur le territoire de la Localité de Valcanton**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 62 et suivants de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** la présentation et le dépôt du projet de règlement ont été régulièrement donnés lors de la séance du 12 juin 2024 et avis de motion en vue de son adoption.

230-CLVAL-3581

SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> LISE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE  
PAR M. ÉRIC DUCHARME, IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le règlement n° 46 relatif aux feux extérieurs sur le territoire de la Localité de Valcanton.

2024-230-06

**Démission de l'adjointe administrative**

M<sup>me</sup> Christine Garant dépose une lettre de démission de l'adjointe administrative, M<sup>me</sup> Jocelyne Brassard effective en date du 26 septembre 2024.



2024-230-07

**Démission de la concierge**

M<sup>me</sup> Christine Garant dépose une lettre de démission de la concierge, M<sup>me</sup> Mélanie Chaussé effective en date du 17 septembre 2024.

2024-230-08

**Demande d'aide financière du Regroupement des propriétaires de chalets du lac Pajegasque**

Le Regroupement des propriétaires de chalets du lac Pajegasque dépose une demande d'aide financière pour leur projet d'installation de lampadaire autour du lac. La demande va être analysée lors de la production du budget 2025.

2024-230-09

**Demande de prêt de salle de la Maison des jeunes de VVB pour une activité d'Halloween qui aura lieu 26 octobre 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison des jeunes de V.V.B. désire organiser une activité familiale d'Halloween le 26 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison des jeunes de V.V.B. a déposé une demande d'aide financière sous forme de prêt de l'aréna et de la salle du Pavillon multifonctionnel de Beaucanton.

230-CLVAL-3582

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> LISE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ÉRIC DUCHARME, IL RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le prêt de l'aréna et de la salle du Pavillon Multifonctionnel de Beaucanton qui constitue une aide d'une valeur de 325 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-230-10

**Entente avec Éco Entreprises Québec**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

**ATTENDU QUE** l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

**ATTENDU QUE** le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le **Règlement** ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;



**ATTENDU QUE** ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

**ATTENDU QUE** l'Organisme signataire est partie à un contrat sur la collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024;

**ATTENDU QUE** l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et la date de fin dudit contrat;

**ATTENDU QUE** certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025;

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par une entente financière;

**ATTENDU QUE** ÉEQ a identifié l'Organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application;

**ATTENDU QUE** des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et l'Organisme signataire en vue de la conclusion d'une telle entente;

**ATTENDU QUE** le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente financière;

**ATTENDU QUE** l'entente financière est soumise aux membres du conseil;

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> LISE GAMACHE, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> MICHELLE GODBOUT, IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** les termes de l'entente financière soumise aux membres du conseil, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

**D'AUTORISER** la présidente, M<sup>me</sup> Claudine Desgagnés à signer l'entente financière avec Éco Entreprises Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Soumission pour la réfection du mur de brique**

**CONSIDÉRANT QUE** la Localité de Valcanton a reçu deux (2) soumissions d'entrepreneurs pour la réfection d'une partie du mur de briques du Centre multiservice de Valcanton;



230-CLVAL-3584

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil local a pris connaissance des soumissions.  
SUR PROPOSITION DE M. ÉRIC DUCHARME, DÛMENT APPUYÉE PAR  
M<sup>ME</sup> LISE GAMACHE, IL EST RÉSOLU:

**D'OCROYER** le contrat au plus bas soumissionnaire soit Macamic  
Maçonnerie inc.

**D'ATTIBUER** cette dépense au poste budgétaire n° 02-19100-522, *Entretien  
du bâtiment.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-230-12

**Projet de voirie**

M<sup>me</sup> Claudine Desgagnés fait un compte rendu des rencontres avec le MTQ et  
des projets de voirie sur lesquels la Localité travaille en ce moment et les projets  
à venir.

2024-230-13

**Embauche d'un mécanicien de machinerie lourde et opérateur**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de mécanicien de machinerie lourde et opérateur  
a été affiché et que des entrevues ont été effectuées.

230-CLVAL-3584.1

SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> MICHELLE GODBOUT, DÛMENT APPUYÉE  
PAR M<sup>ME</sup> LISE GAMACHE, IL EST RÉSOLU:

**D'ENGAGER** M. Gaétan Vandal à titre de mécanicien de machinerie lourde et  
opérateur de niveleuse pour la Localité de Valcanton, à compter 18 septembre  
2024 à 40 heures par semaine et au tarif de 30 \$ l'heure.

2024-230-14

**Date pour la cueillette de bonbons pour l'Halloween**

Après discussion, les membres du conseil local ont décidé que la cueillette de  
bonbons au sein de la Localité de Valcanton se fera le 31 octobre 2024.

2024-230-15

**Date pour le Party de Noël de la Localité de Valcanton**

Après discussion, la date du 6 décembre a été retenue. Elle peut être sujette  
à changement en raison d'un conflit d'horaire avec une autre activité.

2024-230-16

**Comptes rendus des représentants de la Localité sur différents  
organismes et comités**

La présidente nous fait un compte rendu de sa rencontre avec François Legault  
à Eastmain 2 pour une activité en l'honneur de Bernard Landry. Elle résume  
également la séance du GREIBJ à laquelle elle a assisté.



2024-230-17

**Divers**

Aucun point n'est ajouté.

2024-230-18

**Période de questions**

M. Gaétan Provencher demande s'il serait possible qu'un défibrillateur soit disponible sur le site du camping du lac Pajegasque. Une vérification auprès du réseau de la santé sera effectuée.

2024-230-19

**Date de la prochaine séance**

La prochaine séance se tiendra le 16 octobre à Val-Paradis, à compter de 20 h.

2024-230-20

**Levée de la séance**

230-CLVAL-3585

L'ordre du jour étant épuisé, SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> LISE GAMACHE, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> MICHELLE GODBOUT, IL EST RÉSOLU :

**DE LEVER** la réunion à 21 h.

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AUX TERMES DU RÈGLEMENT N° 205 DE LA LOCALITÉ DE VALCANTON, POUR SURVEILLANCE ET CONTRÔLE, AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Claudine Desgagnés  
Présidente  
Localité de Valcanton

Nancy Guyon  
Directrice générale  
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

Christine Garant  
Secrétaire-trésorière

